



L'an deux mil vingt-six le vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BRANCHS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Patrick NATHIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Patrick NATHIÉ, Mylène BUTEAU, Alain PASQUIER, Hélène CORREIA, Léopold DINET, Isabelle NANTY, Abdelhakim BENYAHIA, Elodie TISSERAND, Joackim BIGOT, Manon FABA BELTRAN, James LEROY, Coline SOUCHET, Patrice BARREAU, Isabelle ADELIN, Brandon RICHE, Anaïs VOISIN, Geoffrey ROY, Emilie GAUCHERON, Denis BOUTET, Allyson KILBRAI, Renaud TRAMEÇON, Odile HEULIN, Ludovic CUISINIER.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Abdelhakim BENYAHIA

Monsieur le Maire après avoir fait l'appel des nouveaux membres du conseil municipal, demande à son conseil s'il accepte que Monsieur Abdelhakim BENYAHIA, le plus jeune élu de l'assemblée, puisse être le secrétaire de séance.

Accord unanime du conseil sur cette proposition

### **01-03 -2026      INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTION DU MAIRE**

Conformément à l'article 2122-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sortant donne la présidence de l'assemblée à M. BARREAU Patrice, le plus âgé des membres présents au Conseil Municipal.

Monsieur Patrice BARREAU a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-trois conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur BARREAU a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il propose au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs : MM Alain PASQUIER et Ludovic CUISINIER.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

**M. Patrick NATHIÉ : 19 VOIX**

**Mme Allyson KILBRAI : 4 VOIX**

**M. Patrick NATHIÉ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.**

**Le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal et enchaîne avec son discours d'investiture (discours in extenso)**

Chères élues et chers élus,  
Mesdames et Messieurs,

En m'accordant votre confiance pour exercer les fonctions de maire, vous me donnez aujourd'hui la responsabilité d'administrer notre commune et d'en accompagner son développement avec l'ensemble du conseil municipal.

Je vous en remercie sincèrement.

Je tiens également à remercier tous les habitants de Saint-Branchs, toutes celles et ceux qui ont voté pour ma liste, mais aussi celles et ceux qui ont fait un autre choix ou qui se sont abstenus, le plus important en l'espèce était de faire vivre la démocratie en se déplaçant afin d'exprimer un vote et c'est ce qui a été fait ce dimanche 15 mars 2026

Ma toute première satisfaction de ce mandat tient au taux de participation à l'élection municipale de Saint-Branchs dimanche dernier qui a été de 61,93% donc bien supérieur d'un peu moins de 5 points, que le taux de participation national, fixé à 57,10%

Lorsqu'on est Maire, lorsqu'on est élu de la République comme vous toutes et tous ici présent dans cette salle, le fort taux de participation à cette élection est le signe vivant d'une démocratie locale dynamique, d'une commune engagée et d'un attachement sincère à la vie publique.

Dans un contexte national où l'on parle souvent d'abstention ou de désintérêt pour la chose publique, la mobilisation des Saint-Branchoises et des Saint-Branchois, fait donc honneur à notre commune.

Elle démontre tout simplement que nos citoyens se sentent concernés et impliqués par la vie de notre commune.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur le mandat 2020/2026 qui vient donc de s'achever.

Depuis 2020, nous avons traversé ensemble des moments heureux mais aussi des périodes difficiles, délicates et perturbantes.

Nous avons su faire évoluer notre commune, ses équipements, ses services, toujours avec la même exigence : **servir l'intérêt général et améliorer le quotidien de nos concitoyens**

Je tiens ici ce matin à remercier chaleureusement l'équipe municipale sortante qui m'a accompagnée tout au long de ce mandat, mandat qui je le rappelle, a été complexe du fait d'événements totalement imprévus et qui ont eu des répercussions conséquentes sur notre quotidien (La Covid, la guerre en Ukraine et l'inflation mondiale)

Aujourd'hui je repars avec 19 personnes composées d'élus expérimentés du mandat qui vient de s'achever ainsi que des habitants engagés, compétents et profondément attachés à notre territoire.

A ces 19 élus s'ajoutent les 4 autres personnes, élues de l'opposition.

Comme j'ai pu l'exprimer lors de ma réunion publique, je salue le travail et la détermination de l'opposition qui a mené également une campagne exigeante

Mais maintenant, la campagne électorale est désormais terminée.

Dès à présent, nous devons tous regarder dans la même direction et poursuivre le même but à savoir la recherche : **du bien-être de nos habitants et le développement de notre commune**

Ce que je souhaite pour ce nouveau mandat, c'est poursuivre le travail avec la même énergie, la même proximité et la même passion pour notre commune nous permettant de déployer les engagements clairs que nous avons pris durant la campagne électorale à savoir :

- Favoriser les échanges entre habitants,
- Garantir la sécurité de tous,
- Renforcer les liens avec les acteurs économiques et associatifs
- Préserver un cadre de vie accueillant et durable.

Enfin je terminerai par ces mots : je m'engage à rester ce maire de proximité que vous connaissez : simple, accessible, à votre écoute mais surtout, un maire capable de prendre les décisions qui s'imposent, même lorsqu'elles sont difficiles, avec courage et détermination

Encore merci

Vive notre commune et vive la République,

## **02-03 -2026      INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL Détermination du nombre d'adjoints**

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum.

Le Maire a invité le Conseil à procéder à la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE la création de 6 postes d'adjoints.**

## **03-03-2026      INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL Election des Adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10 Après l'élection du Maire, il a été procédé ensuite, sous la Présidence de Monsieur Patrick NATHIÉ, Maire élu, à l'élection de 6 adjoints conformément à la délibération 02-03-2026 déterminant le nombre d'adjoints,

Monsieur le Maire demande que les listes d'adjoints soient déposées.

Mme Buteau propose une liste d'adjoints.

Monsieur le Maire demande à Mme Kilbrai sa liste d'adjoints.

Madame Heulin, demande à Monsieur le Maire un délai, lui permettant de constituer une liste d'adjoints pour ensuite déposer une liste complète.

Monsieur le Maire a constaté le dépôt de deux listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire,

### **Liste de Mme BUTEAU :**

- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Mylène BUTEAU**
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Alain PASQUIER**
- 3<sup>ème</sup> Adjointe : Isabelle NANTY**
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Léopold DINET**
- 5<sup>ème</sup> Adjointe : Elodie TISSERAND**
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Joackim BIGOT**

#### Liste de Mme KILBRAI :

**1<sup>ère</sup> Adjointe :** Allyson KILBRAI  
**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Renaud TRAMEÇON  
**3<sup>ème</sup> Adjointe :** Odile HEULIN  
**4<sup>ème</sup> Adjoint :** Ludovic CUISINIER  
**5<sup>ème</sup> Adjointe :** Elodie TISSERAND  
**6<sup>ème</sup> Adjoint :** Denis BOUTET

*En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire*

*Chaque conseiller municipal, a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23  
Bulletin blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 23  
Majorité absolue : 12*

*Ont obtenu :*  
*Liste Mme BUTEAU : 19 Voix*  
*Liste Mme KILBRAI : 4 voix*

*Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Mylène BUTEAU et ils ont pris rang dans l'ordre cité ci-dessous :*

**1<sup>ère</sup> Adjointe :** Mylène BUTEAU  
**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Alain PASQUIER  
**3<sup>ème</sup> Adjointe :** Isabelle NANTY  
**4<sup>ème</sup> Adjoint :** Léopold DINET  
**5<sup>ème</sup> Adjointe :** Elodie TISSERAND  
**6<sup>ème</sup> Adjoint :** Joackim BIGOT

*Conformément aux articles L 2122-18 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les arrêtés de délégations de fonctions et de signatures seront établis*

#### **04-03-2026      INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL LECTURE DE LA CHARTE DE l'Élu local**

*Conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 01-03-2026  
Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 02-03-2026  
Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 03-03-2026*

*Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L 111-1-1 et remet aux conseillers municipaux une copie dudit document.*

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. *Madame HEULIN interroge Monsieur le Maire afin de savoir s'il existe un règlement intérieur du conseil municipal. Celui-ci lui confirme qu'un tel document est en vigueur car créé lors du dernier mandat. Il précise toutefois que ce règlement sera révisé et présenté lors d'un prochain conseil municipal en vue de son approbation.*

*Madame Heulin, demande que ce règlement intérieur du conseil municipal soit adressé à l'ensemble des élus.*

*Monsieur le Maire précise que ce document fera bien l'objet d'une diffusion individuelle auprès de chaque élu municipal.*

2. Monsieur le Maire souhaite ensuite s'adresser à l'ensemble des élus municipaux pour évoquer un point d'organisation interne auquel il accorde une importance toute particulière.

Sur la base des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il rappelle que lui seul à autorité sur le personnel communal,  
Seul le maire est le supérieur hiérarchique de tous les agents municipaux.

Les autres élus, n'ont aucun pouvoir hiérarchique et aucune autorité sur les agents municipaux.

Dans ces conditions, un élu ne peut solliciter directement un agent municipal pour obtenir des informations, documents et pièces annexes

Un élu qui souhaite obtenir un document, une information ou tout autre élément en lien avec l'exercice de son mandat, pose la question par écrit, mail de préférence, adressé au maire et à la Directrice Générale des Services.

C'est un point important sur lequel le Maire sera particulièrement vigilant.

3. Monsieur le Maire clos ce conseil municipal en demandant à son conseil d'observer une minute de silence en hommage à M Jean Rousseau, qui vient de nous quitter et qui a occupé les fonctions de conseiller municipal puis d'adjoint au maire de 1965 à 1995

P. NATHIÉ	M. BUTEAU
A. PASQUIER	I.NANTY
L.DINET	E. TISSERAND
J. BIGOT	P. BARREAU
J. LEROY	I.ADELINÉ
H. CORREIA	D.BOUTET
A. VOISIN	E. GAUCHERON
B. RICHE	G.ROY
M.FABA BELTRAN	C.SOUCHET
A. BENYAHIA	A. KILBRAI
O. HEULIN	R. TRAMEÇON
L. CUISINIER	

Le Maire  
Patrick NATHIÉ



